

## Groupe de rétroaction du projet Évolution énergétique : Questions reçues le 12 août 2020

*Remarque importante : Les questions et les réponses diffusées dans PolIEV ont été thématiques pour permettre d'en prendre connaissance, surtout à l'intention des membres du Groupe de rétroaction qui n'ont pas participé à la réunion du 12 août 2020. L'ordre des questions et des réponses ne tient pas compte de la priorité fixée par les membres du Groupe de rétroaction qui ont voté « pour » ou « contre » les questions, ni de l'ordre dans lequel nous avons reçu les questions ou dans lequel nous y avons répondu.*

### Table des matières

Questions sur le Modèle général .....	1
Aménagement du territoire.....	5
Véhicules électriques (VE).....	5
Immeubles .....	7
Budget et recettes.....	9
Questions sur le projet en général.....	11
Commentaires et rôles du Groupe de rétroaction .....	13
Considérations liées à la COVID .....	14
FACO.....	15
Administration .....	17
Commentaires généraux reçus (auxquels il n'est pas nécessaire de répondre) .....	18

### Questions sur le Modèle général

#### **1. Quelles sont les hypothèses adoptées dans le modèle EE en ce qui concerne la tarification du carbone, la transition de la collectivité avec les VE et sa transition avec les immeubles à consommation d'énergie nette de zéro?**

Hypothèses liées à la tarification du carbone et de l'énergie

- Les projections des prix du carbone sont calculées d'après le Cadre pancanadien jusqu'en 2022 (pour atteindre 50 \$/tCO<sub>2</sub>) en tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 3 % par la suite.
- Pour les prix des différentes formes d'énergie, dont le mazout, le gaz naturel et l'électricité, les données ont été extraites du rapport Avenir énergétique du Canada en 2019, de l'Office national de l'énergie, jusqu'en 2040; au-delà, nous avons établi des extrapolations linéaires.

- Le lecteur peut consulter dans l'annexe H (Catalogue des coûts) le Catalogue des coûts dressant la liste de toutes les hypothèses de coût et des données sources.
- Les hypothèses du Catalogue des coûts ont été entérinées par les intervenants internes et externes dans chaque domaine afin d'en confirmer l'exactitude.

#### Hypothèses liées à la transition de la collectivité avec les VE

- Le scénario des activités planifiées est segmenté comme suit par type de véhicule :
  - VE personnel – 3,5 % des véhicules sur la route en 2035 et 5,5 % en 2050;
  - parcs de véhicules commerciaux et municipaux : 0 % en 2050. (Veuillez noter que pour les véhicules à essence et à carburant diesel, on suppose que des améliorations seront adoptées en vertu des lois pour l'économie du carburant.)
- Dans le scénario des 100 %, nous avons adopté les hypothèses suivantes :
  - pour les VE personnels, on suppose que ces véhicules représenteront 90 % des ventes en 2030 et 100 % d'ici 2040;
  - pour le parc des véhicules de la Ville, on suppose que 60 % des véhicules seront non polluants d'ici 2030 et que 100 % le seront d'ici 2040;
  - pour le parc des véhicules commerciaux, on suppose que 40 % des véhicules seront non polluants d'ici 2030 et que 100 % le seront d'ici 2040.
  - Il faut noter que les véhicules polluants pourraient être des véhicules électriques propulsés par des batteries ou des véhicules propulsés par des cellules de carburant.

#### Hypothèses liées à la transition de la collectivité avec les immeubles à consommation d'énergie nette de zéro

- Dans le scénario des activités planifiées, on suppose qu'il y aura une amélioration de 10 % tous les cinq ans pour la construction neuve et dans la répartition des types de bâtiments d'après les niveaux de densification du nouveau Plan officiel.
- Dans le scénario des 100 %, on suppose que 100 % des habitations auront une consommation nette d'énergie de zéro d'ici 2030 et que les normes d'aménagement seront proches des niveaux des habitations passives d'ici 2030 pour les immeubles résidentiels et les immeubles à logements multiples et dans la répartition des types d'immeubles d'après les niveaux de densification du nouveau Plan officiel.
- La Ville a lancé un projet de normes d'aménagement très performant, qui vise à faire appel aux outils législatifs offerts pour promouvoir ces cibles. Dans ce projet, on est conscient des limites considérables des outils législatifs que la municipalité peut utiliser en ce qui a trait au rendement des bâtiments neufs.

**2. Quelles sont les hypothèses adoptées dans le modèle en ce qui a trait aux coûts de l'énergie? Peut-on répartir la hausse des coûts prévue pour les sources d'énergie?**

- L'hypothèse adoptée sur les coûts et l'indexation pour toutes les sources et formes d'énergie est reproduite dans l'annexe A – (Rapport des données, des méthodologies et des hypothèses (DMH)). Le tableau ci-après fait état des prix et de l'indexation d'après le rapport des DMH.

Coûts de l'énergie (\$/MJ)		2016	2050	% +/- (2016-2050)
Résidences	Gaz naturel	0,009 \$	0,010 \$	17 %
Résidences	Électricité	0,042 \$	0,048 \$	14 %
Résidences	Mazout	0,029 \$	0,037 \$	28 %
Commerces	Gaz naturel	0,006 \$	0,008 \$	23 %
Commerces	Électricité	0,035 \$	0,042 \$	20 %
Commerces	Mazout	0,025 \$	0,034 \$	33 %
Commerces	Propane	0,015 \$	0,018 \$	26 %
Industries	Gaz naturel	0,006 \$	0,007 \$	27 %
Industries	Électricité	0,032 \$	0,039 \$	20 %
Industries	Diésel	0,016 \$	0,024 \$	54 %
Industries	Mazout	0,016 \$	0,024 \$	54 %
Industries	Propane	0,019 \$	0,027 \$	41 %
Véhicules	Gaz naturel	0,009 \$	0,010 \$	17 %
Véhicules	Électricité	0,042 \$	0,048 \$	14 %
Véhicules	Essence	0,036 \$	0,049 \$	36 %
Véhicules	Diésel	0,035 \$	0,048 \$	39 %

**3. Qui est propriétaire du modèle du projet Évolution énergétique : Ottawa ou l'expert-conseil? Ottawa doit-elle payer des frais chaque fois que l'on traite des données dans ce modèle?**

- L'expert-conseil, soit Sustainability Solutions Group (SSG), a mis au point ce modèle et l'offre publiquement à des tiers, qui peuvent s'en servir dans le cadre d'une licence Creative Commons.
- En raison de la complexité et du volume d'information du modèle, il est difficile de s'en servir sans suivre une formation.
- À l'heure actuelle, la Ville doit payer des frais pour apporter des changements de stratification fondés dans ce modèle (par exemple, les projections démographiques).
- L'équipe du projet Évolution énergétique a reçu l'estimation de SSG pour les frais à payer afin de former le personnel de l'équipe du projet Évolution énergétique et les autres directions générales pour apprendre à se servir du modèle.

**4. Le modèle EE servira-t-il à sonder la politique, le plan et les activités du projet que la Ville propose de lancer, par exemple pour les plans de transport et d'infrastructure ou pour le budget municipal, entre autres? Traitera-t-on les données du modèle EE afin d'évaluer les activités potentielles projetées?**

- En supposant que l'équipe du projet Évolution énergétique suit une formation pour apprendre à se servir du modèle EE, nous devrions être en mesure de sonder différents scénarios afin de connaître l'incidence qu'ils auront par rapport au scénario actuel des 100 %.
- L'équipe du projet Évolution énergétique a proposé de retraiter le modèle si ce retraitement était utile à d'autres directions générales de la Ville qui mènent des projets parallèles pouvant avoir des incidences sur les GES, par exemple le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de la gestion des déchets solides et le Programme des carburants de substitution pour le parc d'OC Transpo dans le cadre du projet des transports en commun.
- L'équipe du projet Évolution énergétique a aussi mis le modèle EE à la disposition du personnel interne et des experts-conseils pour étayer les projets parallèles qui pourraient avoir des incidences sur les GES, par exemple le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de la gestion des déchets solides et le Programme des carburants de substitution pour le parc d'OC Transpo dans le cadre du projet des transports en commun.
- Il faut noter qu'à l'exception de l'électricité, seules les émissions de portée 1 et 2 sont prises en compte dans ce modèle. Les émissions de portée 3 pour le carbone qui est intégré ou séquestré dans les matériaux de construction, par exemple, ne font pas partie du modèle actuel. La modélisation des émissions de

portée 3 est une science relativement plus récente et pourrait entrer en ligne de compte dans le cadre de la mise à jour quinquennale planifiée.

## Aménagement du territoire

### **5. Puisque l'étalement urbain est une source majeure d'émissions, surtout si l'adoption des VE et des immeubles à consommation d'énergie nette de zéro est lente, y a-t-il des recommandations pour l'aménagement du territoire?**

- Toutes les réductions possibles des émissions permettent d'atteindre les cibles de réduction de 100 % des GES. Beaucoup seront coûteuses. Beaucoup ne relèvent pas de la compétence de la municipalité. L'aménagement du territoire relève effectivement de la compétence réglementaire de la municipalité.
- L'analyse des émissions effectuée par l'expert-conseil a permis de comparer l'incidence de l'extension du périmètre urbain dans le scénario des activités planifiées comme dans le scénario des 100 %. Dans ces deux scénarios, on a constaté que les réductions incrémentielles des émissions de GES en raison de l'étalement urbain étaient relativement mineures par rapport aux autres facteurs qui expliquent les émissions de l'étalement urbain, à savoir l'utilisation des véhicules à essence et l'énergie des immeubles. Cette évaluation n'a pas tenu compte des émissions de portée 3.
- Puisque l'électrification des voitures personnelles représente 20 % des réductions de carbone nécessaires et que la dépendance vis-à-vis des voitures est le plus fortement touchée par l'aménagement du territoire, la réalisation des cibles pour les véhicules électriques dans le cadre du projet Évolution énergétique devrait constituer une priorité absolue pour compenser tous les scénarios d'expansion. Le concept du quartier de 15 minutes proposé dans le nouveau Plan officiel est un volet essentiel de l'étude de la dépendance vis-à-vis des voitures et de la réalisation des réductions de GES.
- La norme d'aménagement très performant viendra aussi réduire les émissions produites par les immeubles.

## Véhicules électriques (VE)

### **6. Quel est le plan à adopter pour encourager l'infrastructure de recharge des VE personnels, pour investir dans cette infrastructure et pour l'édifier?**

- La Stratégie d'électrification des véhicules personnels est l'un des 21 projets proposés. L'objectif de cette stratégie consiste à assurer la transition avec l'adoption des VE à Ottawa en étoffant l'infrastructure de recharge, ainsi que les efforts d'information, de sensibilisation et de promotion. La Ville a des rôles directs à jouer dans ce secteur en ce qui a trait aux politiques sur la propriété et

la vectorisation des infrastructures de recharge, aux outils législatifs sur l'emprise, à l'information et au travail de promotion. Ces travaux consistent à :

- analyser les programmes pour étayer, financièrement et techniquement, l'installation des bornes de recharge résidentielles;
- travailler en collaboration avec les partenaires communautaires afin d'encourager l'installation des projets de recharge de démonstration des VE dans les immeubles à logements multiples existants;
- se pencher sur l'installation des bornes de recharge publiques dans les emprises, dans les secteurs dans lesquels il est moins probable que les résidences soient facilement équipées de ces bornes;
- mettre à jour la Politique municipale en vigueur sur les bornes de recharge des véhicules électriques afin de tenir compte des infrastructures municipales existantes et de l'infrastructure de l'emprise publique;
- analyser les règlements afin de permettre aux propriétaires de bornes de recharge résidentielles de VE de mettre publiquement leur infrastructure de recharge domestique à la disposition d'autres propriétaires de bornes de recharge résidentielles de VE;
- se pencher sur les problèmes de contrainte du réseau électrique dans la Stratégie des ressources en électricité;
- surveiller l'utilisation des bornes de recharge des VE et permettre de s'assurer qu'il n'y aura pas de pénurie de bornes de recharge de VE, ni de file d'attente dans les zones où seront installées les bornes de recharge.
- Sous réserve de l'approbation du budget, l'équipe du projet Évolution énergétique :
  - a proposé de financer à hauteur de 300 000 \$ par an, jusqu'en 2025, l'infrastructure publique des bornes de recharge des VE. Afin de connaître les lieux où l'on pourrait investir judicieusement dans ces bornes, nous surveillerons l'utilisation de l'infrastructure. Un des principaux baromètres que nous employons permettra de surveiller les files d'attente dans les bornes de recharge et de prendre des mesures pour éviter qu'il y ait des files d'attente, le cas échéant. Nous ferons fructifier les fonds des ordres supérieurs de gouvernement à mesure que le financement sera offert;
  - se penchera sur l'installation d'un plus grand nombre de panneaux d'orientation pour permettre de se rendre aux postes de recharge. On devrait ainsi permettre de donner, aux acheteurs prospectifs de VE, l'assurance qu'ils ont accès à l'infrastructure de recharge publique;
  - invite un centre de découverte mobile des VE à venir à Ottawa à l'automne 2020 et se penchera sur la possibilité d'investir dans un centre permanent.

**7. En 2030, les VE représenteront 90 % des ventes, ce qui obligera à accroître considérablement l'offre de VE des constructeurs. L'avez-vous prévu dans le cadre du projet existant, ou encore, tiendra-t-on des discussions continues avec le gouvernement fédéral pour permettre d'accroître le nombre d'options offertes aux consommateurs?**

- Le projet actuel vise à accroître la demande des consommateurs. Dans la mesure où il est possible d'accroître l'offre, on pourra promouvoir la disponibilité des véhicules. Il faudrait envisager de discuter, avec l'État fédéral ou le gouvernement provincial, d'un plan qui respecterait les principes du mandat des véhicules non polluants.

## Immeubles

**8. A-t-on retenu des hypothèses à propos de l'adoption, par Code Canada, des codes du bâtiment en voie d'élaboration à l'heure actuelle pour le réaménagement des immeubles existants?**

- Ce modèle n'adopte pas d'hypothèse à propos des codes du bâtiment pour le réaménagement des immeubles.
- Il adopte effectivement des hypothèses en ce qui concerne le nombre et l'importance des travaux de rénovation à effectuer pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES.
- L'équipe du projet Évolution énergétique reconnaît que les codes du bâtiment pour le réaménagement des immeubles pourraient constituer un outil permettant d'atteindre ces objectifs.
- Le gouvernement fédéral travaille à un modèle de code de réaménagement que le gouvernement provincial pourrait adopter un jour; or, même cette hypothèse comporte des limites quant au niveau d'influence qu'aura le gouvernement.
- Même si les codes de réaménagement peuvent constituer un outil puissant, il faudra faire appel à d'autres outils et programmes pour atteindre nos cibles dans la maîtrise des effets du changement climatique.

**9. Il est beaucoup plus facile d'investir dans les immeubles neufs et de les planifier que de réaménager des bâtiments existants. Qui est responsable d'adopter un plan décennal pour les cibles du projet Évolution énergétique afin de suivre les nouveaux immeubles construits dans la région d'Ottawa et de s'assurer que ces immeubles seront économes d'énergie, par exemple dans le projet qui consiste à construire un nouvel Hôpital Civic?**

- Nous n'avons pas encore de plan décennal pour suivre le rendement énergétique des immeubles neufs.

- La Norme d'aménagement très performant jouera un rôle dans le suivi et la promotion de la performance prévue des projets pertinents.
- En ce qui a trait à la construction du nouvel Hôpital d'Ottawa, nous ne pouvons pas en parler en connaissance de cause et nous ne savons pas vraiment si le calendrier des travaux permettra d'appliquer la Norme d'aménagement très performant.
- Un membre du Groupe de rétroaction a fait savoir, dans PolLEV, qu'il y a eu des entretiens préliminaires en ce qui a trait au raccordement de l'hôpital avec le réseau énergétique de quartier du gouvernement fédéral. (Voir le commentaire ci-après.)

**10. Question à propos de la diapositive 15 (qui comprend un tableau des incidences financières de plusieurs activités essentielles). Je crois comprendre, d'après le tableau, que le réaménagement des immeubles ne produit pas de résultats positifs sur la durée de l'investissement. Les taxes d'améliorations locales ne sont pas suffisantes. Prévoit-on des mesures réglementaires?**

- Les mesures de réaménagement des immeubles commerciaux et résidentiels sont toutes prévues dans le poste consacré aux immeubles existants dans la diapositive 15. Sur la durée des infrastructures, les travaux de réaménagement permettent de rentabiliser les investissements, comme l'indique cette diapositive. Il est essentiel que les propriétaires mettent en œuvre toutes les mesures voulues dans leurs travaux de réaménagement; toutefois, si les propriétaires « sélectionnent » les activités les plus faciles à mener, les mesures approfondies seront plus difficiles à réaliser, et Ottawa n'atteindra pas les cibles voulues dans la réduction des émissions. En outre, compte tenu du délai qu'il reste pour atteindre la cible, nous n'aurons pas le temps d'adopter des programmes publics pour « retoucher » plusieurs fois chaque immeuble.
- En nous penchant plus attentivement sur cette activité, nous constatons que certaines mesures sont plus rentables que d'autres, ce qui permet de cerner les cas dans lesquels les programmes publics peuvent être plus efficaces. Par exemple, le réaménagement des immeubles commerciaux permet de rentabiliser plus rapidement l'investissement que les travaux de réaménagement des immeubles résidentiels. Dans le parc immobilier résidentiel, certaines mesures se rentabilisent rapidement, par exemple le calfeutrage et l'isolation des greniers.
- Puisque le coût projeté du gaz naturel est appelé à rester faible et que la tarification du carbone augmentera légèrement, dans certains immeubles, on constatera que les thermopompes rentabilisent lentement l'investissement. C'est pourquoi on envisage d'adopter, dans le cadre des projets de réaménagement, des programmes publics destinés à réduire le coût des thermopompes. En outre, on s'intéresse actuellement à un programme de financement faisant appel au mécanisme de la taxe d'amélioration locale pour les immeubles résidentiels. Les



municipalités de l'Ontario ont des options réglementaires limitées pour obliger à tenir compte du rendement énergétique des immeubles; cependant, toutes les options sont étudiées à l'heure actuelle.

## Budget et recettes

### **11. Comment le déploiement de la stratégie de l'EE s'harmonise-t-il avec le cycle du budget municipal? Le budget provisoire de 2021 sera-t-il inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 20 octobre du Comité de l'environnement?**

- Le projet Évolution énergétique est actuellement une stratégie non financée.
- Indépendamment de la COVID-19, aucune municipalité au Canada, Ottawa comprise, n'est financièrement en mesure de mettre intégralement en œuvre les stratégies de maîtrise des effets du changement climatique sans le concours des ordres supérieurs de gouvernement. En raison de la COVID-19, la Ville d'Ottawa n'est pas en mesure de prendre d'engagements financiers à l'heure actuelle.
- La Ville a besoin d'autres précisions et directives de l'État fédéral et du gouvernement provincial à propos du financement pour combler les déficits financiers municipaux avant de prendre quelque engagement financier que ce soit, y compris les engagements liés au budget municipal.
- Pour ce qui est de l'information sur les processus pertinents du budget municipal, l'équipe du projet Évolution énergétique mettra au point trois résultats distincts :
  - un projet de plan de dépense de l'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa : le Conseil a demandé au personnel de la Ville de mettre au point un projet de plan de dépense de l'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa en janvier dans le cadre du compte rendu de situation sur l'Évolution énergétique; toutefois, le Conseil n'a pas encore pris de décision dans la répartition de l'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa. L'équipe du projet Évolution énergétique met actuellement au point un projet de plan de dépense en prévision de cette possibilité;
  - demande d'investissement dans les immobilisations pour le budget de 2021 : l'équipe du projet Évolution énergétique met actuellement au point une demande d'investissement dans les immobilisations pour la version provisoire du budget municipal de 2021. On ne s'attend pas à ce que la version provisoire du budget de 2021 soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 20 octobre du Comité de l'environnement. Généralement, le Comité discute du budget en novembre;
  - plan de dépenses décennal : l'équipe du projet Évolution énergétique met actuellement au point un plan de dépenses décennal qui pourra entrer en ligne de compte dans les cycles annuels du budget municipal et qui permettra d'éclairer le Plan financier à long terme de la Ville.

**12. Quel budget estimez-vous que la Ville devrait engager pour atteindre vos cibles? La Ville exercera-t-elle ses pouvoirs pour encourager la construction des immeubles privés et commerciaux sur son territoire selon les normes d’empreinte carbone neutre?**

- Le plan prévoit une hausse rapide des dépenses consacrées à l’infrastructure peu polluante dans l’ensemble de la collectivité. Les émissions de la collectivité représentent 95 % de l’ensemble des GES. Les émissions de la Ville représentent environ 5 %. Selon la Fédération canadienne des municipalités, les activités municipales interviennent pour environ 50 % dans les émissions des collectivités, puisqu’elles orientent les choix quotidiens des résidents et des entreprises de la localité. C’est pourquoi la stratégie de l’Évolution énergétique prévoit de consacrer des dépenses à l’infrastructure municipale comme aux programmes visant à catalyser les réductions des émissions de la collectivité.
- Pour la municipalité, le poste le plus coûteux du modèle porte sur l’expansion et l’électrification du réseau de transports en commun, soit 513 M\$ par an pour les 10 prochaines années. Cette somme vient s’ajouter au plan actuel d’OC Transpo.
- Les autres frais municipaux totalisent 110 M\$ par an jusqu’en 2030; cette somme comprend les réseaux de transport actif, le réaménagement des immeubles, la conversion de tous les véhicules à des niveaux d’émission de zéro, le réacheminement des matières organiques et la production du biogaz.

**13. Le projet Évolution énergétique tient-il compte des outils financiers qui permettraient aussi de réduire les émissions et propose-t-il d’adopter ces outils (par exemple, la tarification de la congestion en consacrant des fonds aux transports en commun)?**

- Le modèle EE prévoit certains outils de changement des comportements économiques. Il s’agit entre autres des frais de congestion pour le centre-ville et de la hausse des frais de stationnement. Ces mesures sont toutes deux prévues pour permettre de réduire l’utilisation des véhicules. De concert avec d’autres directions générales, l’équipe du projet Évolution énergétique est en train d’évaluer différentes approches pour les frais de congestion et les frais de stationnement, puisqu’il existe des moyens nombreux et différents de décourager l’utilisation des voitures.
- Les municipalités sont aux prises avec de nombreux règlements en ce qui concerne la production des recettes, ce dont il faut tenir compte avec les incidences sociétales et les réalités de la mise en œuvre.
- Outre les frais d’utilisation des voitures, l’équipe du projet Évolution énergétique réfléchit aussi à des outils financiers auxquels font appel d’autres municipalités, notamment des amendes environnementales, par exemple pour la marche au

ralenti des véhicules, le blocage des voies cyclables et le dépôt des matières organiques dans les bacs à ordures.

## Questions sur le projet en général

### **14. Pouvez-vous donner un peu plus de détails sur les trois « projets » les plus retentissants du point de vue de la réduction des émissions de GES? En supposant que le Comité donnera son approbation, quand pensez-vous que ces projets seront mis en œuvre?**

- Il est difficile de se prononcer sur les « projets » les plus retentissants, puisque le modèle se fonde sur environ 35 activités. Ces activités ont été regroupées en « projets » parce qu'elles sont liées techniquement ou stratégiquement et qu'on doit en tenir compte simultanément dans les efforts de mise en œuvre.
- On a recensé, pour les cinq prochaines années (2020-2025), un total de 21 projets afin d'accélérer les activités et les investissements et de réaliser le scénario des 100 %. L'annexe F (Panoramas des projets) comprend 21 panoramas de projets qui décrivent en quoi consiste chaque projet. Il s'agit entre autres du comité permanent qui étudiera chaque projet, d'une brève description de la portée du projet, des avantages collectifs, des risques, des principales directions générales et des principaux partenaires communautaires en cause, ainsi que d'une estimation des étapes du projet, des ressources et des mécanismes de réalisation. L'annexe G (Plan d'intervention et d'investissement [2020-2025]) comprend une synthèse globale de ces projets. L'annexe F donne d'autres détails sur la teneur de chaque projet.
- Le tableau ci-après comprend les cinq premières activités du modèle Évolution énergétique et les projets proposés correspondants.

Cinq premières activités	Projet proposé	Orientation
<b>Électrifier les véhicules personnels</b>	Stratégie d'électrification des véhicules personnels	Collectivité
<b>Réaménager les immeubles résidentiels existants</b>	Programme de rénovation et de rehaussement de l'efficacité énergétique des bâtiments de la Ville	Collectivité
	Programme de la taxe d'amélioration locale	Collectivité
<b>Réaménager les immeubles commerciaux existants</b>	Programme d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments commerciaux	Collectivité
	Stratégie du chauffage communautaire	Collectivité
	Programme de rénovation et de rehaussement de l'efficacité énergétique des bâtiments de la Ville	Municipalité
<b>Électrifier les parcs de véhicules commerciaux</b>	Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants	Collectivité
	Mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux	Municipalité
	Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie	Municipalité
<b>Réacheminer les matières organiques et créer le gaz naturel renouvelable</b>	Stratégie du gaz naturel renouvelable	Collectivité
	Élimination des matières organiques dans les sites d'enfouissement	Municipalité

- Tous les projets proposés dépendront de l'approbation éventuelle du Comité permanent et du Conseil municipal, ainsi que des effectifs et des budgets (de dépenses en immobilisations et de fonctionnement) projetés.

## Commentaires et rôles du Groupe de rétroaction

### **15. Souhaitez-vous que des partenaires fassent des suggestions pour les projets et les programmes, ainsi que les commentaires sur les projets et les programmes proposés?**

- Absolument! Les 21 projets proposés s'inspirent de ce qu'il faut faire pour réaliser le scénario des 100 % dans le modèle de calcul de l'énergie et des émissions.
- Les indicateurs sont ambitieux et obligent à déployer de vastes efforts de mise en œuvre dans tous les aspects de la société. L'équipe du projet Évolution énergétique sait qu'il sera difficile de réaliser l'ampleur du changement voulu pour respecter le scénario des 100 %.
- Si vous avez d'autres idées, nous tenons à les connaître! Le [formulaire de rétroaction](#) est structuré pour vous permettre de commenter tous les projets.

### **16. Bravo à tous et à toutes. Beaucoup de travail s'est déroulé en coulisse malgré la COVID. J'ai hâte de prendre connaissance des détails. Toutefois, je suis encouragé par le professionnalisme et l'envergure de la réflexion et des travaux jusqu'à maintenant. Il faut désormais faire appel aux élus et au public. Quelle aide pouvons-nous apporter?**

- Chacun a un rôle à jouer pour veiller à ce que la planification du projet Évolution énergétique s'enchaîne avec la mise en œuvre. La Ville a besoin de partenaires dans tous les secteurs de la société pour respecter le scénario des 100 %.
- À l'heure actuelle, l'équipe du projet Évolution énergétique se consacre à l'intégration des commentaires qui lui ont été adressés dans l'ébauche de la stratégie, à l'avancement des projets et à la préparation de la réunion que tiendra le Comité le 20 octobre.
- À court terme, nous invitons les membres du Groupe de rétroaction et du Comité consultatif sur la gestion environnementale à revoir la stratégie et à remplir le [formulaire de rétroaction](#) d'ici au 30 août. Dans l'une des questions, on vous demande quels sont les projets dont vous souhaitez promouvoir la mise en œuvre. Faites-nous-les connaître pour que nous puissions faire un suivi auprès de vous. Nous souhaitons aussi recevoir des lettres d'appui et nous pouvons vous fournir un modèle qui vous sera utile, pour vous ou votre organisme.
- À plus long terme (après octobre), nous devons :
  - continuer d'élaborer les projets à mettre en œuvre;
  - définir le financement pour étayer la mise en œuvre des projets;
  - revoir notre structure de gouvernance;
  - affiner nos efforts de communication et de consultation.

- Si le financement, la gouvernance ou la communication et la consultation vous intéressent, dites-le-nous dans le [formulaire de rétroaction](#) pour nous permettre de faire un suivi.

## Considérations liées à la COVID

### **17. Dans les derniers mois, nous avons constaté un changement spectaculaire dans la consommation de l'énergie sur tout le territoire de la Ville : on consomme moins d'énergie au travail, on en consomme plus à la maison, et les habitudes de navettage et de transport ont énormément changé. Ce changement a-t-il une incidence sur vos modèles à long terme? Y a-t-il des tendances que vous souhaiteriez encourager dans ces changements pour la réduction de l'empreinte carbone?**

- Évolution énergétique est un plan à long terme, qui s'étend sur les 30 prochaines années. Bien que nous nous attendions à ce qu'il y ait des effets d'entraînement à court terme, nous ne prévoyons pas de changements majeurs par rapport aux mesures à prendre pour réduire les émissions de GES à long terme.
- L'équipe du projet Évolution énergétique s'attend à ce que les changements les plus aigus se fassent sentir dans les cinq prochaines années. Les incidences de la COVID-19 et les autres considérations techniques, politiques et législatives seront évaluées pour les différents projets dans le cadre de la recommandation qui sera soumise pour étude au Comité permanent et au Conseil municipal.
- Le modèle n'est qu'un scénario et une prévision : bien qu'il soit appelé à se désactualiser, il sert de point de référence utile pour éclairer les discussions stratégiques, l'élaboration des politiques et la conception des programmes. Même si nous devons refaire le modèle en tenant compte des conspirations liées à la COVID-19, ce modèle finirait lui aussi par se désactualiser.
- La remodelisation est importante quand il faut réévaluer notre orientation et nos efforts. Les légers changements dans la transformation de nos activités en résultats ne justifieront probablement pas une remodelisation. Puisque les ressources sont limitées, nous nous consacrons à promouvoir la mise en œuvre, au lieu d'essayer de remodeliser les scénarios à mesure que les circonstances, la technologie et la COVID-19 évoluent.
- L'équipe du projet Évolution énergétique prévoit de retraiter le modèle entier dans cinq ans et a proposé de le retraiter pour des projets parallèles comme le Plan directeur des transports et le Plan directeur de la gestion des déchets solides, si ce retraitement est utile.
- D'ici là, il va de soi que certaines tendances pourraient se répercuter sur le modèle de financement et d'émissions, notamment la baisse de l'achalandage des transports en commun, les changements dans la consommation de l'énergie

dans les immeubles résidentiels et commerciaux, et ainsi de suite. L'équipe du projet Évolution énergétique continuera de surveiller les tendances et tiendra compte de leur incidence à mesure que les projets sont élaborés et proposés.

**18. On exerce beaucoup de pression pour obliger le gouvernement fédéral à reconstruire pour le mieux dans la reprise des activités pendant la COVID, ce qui pourrait cadrer avec Évolution énergétique et le FACO. Est-il permis de croire que le gouvernement ira de l'avant d'ici l'hiver, puisqu'autrement, la saison sera perdue?**

- Malheureusement, l'équipe du projet Évolution énergétique n'a pas d'information à propos du calendrier du financement consacré par le gouvernement fédéral à la relance.
- Comme tant d'autres équipes dans toute la Ville, l'équipe du projet Évolution énergétique a donné son avis sur les listes de projets éventuels, si l'État fédéral ou le gouvernement provincial débloque le financement des mesures de relance.
- Plusieurs projets qui sont passés au sommet de cette liste sont liés à la réduction des émissions de GES.
- Le personnel de la Ville attend d'autres directives et détails de l'État fédéral et du gouvernement provincial en ce qui a trait aux prochaines étapes.

## FACO

**19. Il semble que le FACO soit une initiative exceptionnelle; existe-t-il des modèles comparables dans d'autres administrations ou y a-t-il des indicateurs à appliquer pour surveiller le succès des projets d'investissement?**

- Le modèle LC3 s'inspire du Fonds atmosphérique de Toronto (FAT).
- Le FAT et les autres centres LC3 se penchent actuellement sur les moyens de mener la transition entre les investissements au niveau des projets et les répercussions à long terme multipliées sur l'ensemble de la collectivité.
- On peut évaluer les investissements à consacrer aux projets en fonction de la performance dans la réduction des émissions de GES, de l'impact social et du rendement financier.
- La grande question est de savoir comment mesurer la multiplication des répercussions. Quels sont les signaux qui permettent de savoir si on est sur la bonne voie?
- Les projets auxquels nous consacrons des fonds constituent un indicateur critique. (Comme je l'indique dans la diapositive 5 de mon exposé, il faut poser la question sur le climat.)
- Nous devons consacrer à des solutions résilientes à faible empreinte carbone la majorité des investissements publics et privés.

**20. Le FACO permettrait-il de regrouper les capitaux avec d'autres investisseurs communautaires pour hausser la taille des projets et l'importance des incidences?**

- Tout à fait. Nous tâcherons de nouer des partenariats avec différents investisseurs pour maximiser les bienfaits environnementaux et communautaires.
- Nous avons la chance de compter sur la générosité financière du gouvernement fédéral et nous avons hâte de déployer les projets financiers pour produire un impact retentissant. C'est relativement modeste par rapport à ce qu'il faut. Il sera donc essentiel, pour le FACO, de nouer des partenariats avec d'autres investisseurs.

**21. Le FACO donne la priorité à la densification judicieuse; or, ce concept n'est pas évoqué dans la planification ni dans l'investissement du projet Évolution énergétique. Qu'est-ce qui explique cette disparité entre la Ville et l'un de ses partenaires de confiance pour la lutte contre les effets du changement climatique?**

Réponse de la Ville

- Il est vrai qu'il n'y a aucun projet qui s'appelle la « densification judicieuse ». En effet, tout le modèle intègre des hypothèses sur l'aménagement du territoire. Ces hypothèses se rapportent aux cibles de densification du nouveau Plan officiel et sont fondationnelles pour ce modèle.
- L'un des projets s'appelle l'« Intégration des priorités de l'énergie et de l'atténuation des effets climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs complémentaires ». Dans le cadre de ce projet, on fait appel au modèle et aux interventions du projet Évolution énergétique pour orienter la politique-cadre qui porte sur les priorités de la résilience climatique et énergétique en tenant compte d'outils de mise en œuvre comme les plans d'amélioration de la collectivité (qui font l'objet d'un projet distinct), les plans secondaires, le zonage et les plans d'implantation, pour atteindre les cibles.
- Le Plan officiel viendra aussi éclairer les plans directeurs complémentaires qui portent notamment sur les transports, les infrastructures et les déchets solides.

Réponse du FACO

- Il n'y a pas de conflit à mes yeux. La modélisation de l'EE suppose que la densification sera considérable. Or, ces activités ne se dérouleront pas d'elles-mêmes.
- Nous devons aussi prévoir les imprévus. Qu'advient-il si le marché des VE n'évolue pas aussi rapidement que nous l'espérons? Nous devons tâcher de réaliser la densification.



- En fait, je n'aime pas beaucoup le terme « densification ». Je préfère parler des collectivités de 15 minutes, en mettant l'accent sur les solutions comme les appartements 613, la piétonnabilité et l'accès (aux services, aux emplois, aux loisirs et aux magasins).
- Le FACO pourrait jouer un rôle rassembleur dans l'étude et la recherche des solutions. Quelles sont les meilleures pratiques stratégiques pour promouvoir des modèles opérationnels fructueux à l'intention des promoteurs du secteur privé et pour respecter les priorités des groupes dans les quartiers?
- Il ne s'agit pas seulement du changement climatique. Comme je l'ai écrit dans l'ouvrage *Growing Wealthier: Smart Growth, Climate Change and Prosperity* (ce que j'ai résumé dans un récent [blogue](#)), une planification judicieuse et des aménagements compacts, piétonnables et axés sur les transports en commun peuvent faire rejaillir différents bienfaits sur les citoyens, les entreprises et les organismes gouvernementaux (santé, qualité de vie, économies de coût et augmentation du rendement du capital investi).

## **22. Pourriez-vous nous fournir les coordonnées de Steve? Merci.**

À partir de la fin de l'automne, Steve Winkelman sera le directeur général du Fonds d'action pour le climat d'Ottawa. D'ici là, vous pouvez le joindre sur LinkedIn (<https://www.linkedin.com/in/steve-winkelman-8ba4352/>) ou par courriel ([swink@greenresilience.com](mailto:swink@greenresilience.com)).

## Administration

### **23. Nous fera-t-on parvenir un exemplaire du texte des interventions des présentateurs?**

Oui. Nous avons annexé dans un courriel complémentaire le texte de l'exposé et des interventions, que nous avons fait parvenir le 14 août au Groupe de rétroaction.

### **24. Publierez-vous après la réunion les questions posées pendant cette réunion et les réponses qui y seront apportées?**

Oui. Ce document comprend la liste complète des questions et des commentaires déposés dans l'application en ligne PollEverywhere (PollEV). Malheureusement, nous avons appris, après la réunion du Groupe de rétroaction, que l'application PollEV comportait une limite de 25 questions. Si vous n'avez pas pu soumettre votre question le 12 août, nous vous invitons à le faire en faisant appel à un nouvel outil de sondage en ligne appelé [Slido](#). Nous répondrons aux questions jusqu'au lundi 24 août 2020. Vous avez aussi l'occasion de poser des questions le 26 août pendant la réunion du Groupe de rétroaction. Nous ferons également suivre, après la réunion, le texte de toutes les questions et de toutes les réponses.

**25. Communiquera-t-on les vidéos des exposés? Il est difficile de comprendre certains passages des interventions.**

Non. Les exposés n'ont pas été enregistrés. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne prévoyons pas d'enregistrer la réunion que tiendra le Groupe de rétroaction le 26 août. Nous penserons éventuellement à créer une présentation publique préenregistrée, que nous pourrions publier sur notre page Web et qui répondra aux exigences de la Ville d'Ottawa pour ce qui est de l'accessibilité et du bilinguisme.

**26. Je n'arrive pas à comprendre le présentateur. Devra-t-on faire appel à la fonction audio sur l'ordinateur? Je tiens simplement à dire qu'il y a des difficultés techniques dans le webinaire d'aujourd'hui dans Zoom pour ce qui est de l'audio et il est difficile de suivre le conférencier.**

Nous nous excusons des difficultés techniques que vous avez éprouvées. Nous demanderons éventuellement à tous les présentateurs d'utiliser une connexion Internet terrestre.

Commentaires généraux reçus (auxquels il n'est pas nécessaire de répondre)

**27.** Toutes nos félicitations à l'équipe du projet Évolution énergétique! Nous sommes très heureux de l'envergure du plan et nous espérons que vous trouverez des moyens adroits de prévenir tous les risques qui pourraient nuire à la mise en œuvre. Le modèle financier est édifiant puisqu'il fait état des bienfaits potentiels. Il faudra investir des sommes considérables! On peut le faire!

**28.** SPAC a consulté l'Hôpital d'Ottawa pour savoir s'il souhaiterait se connecter à notre réseau d'énergie de quartier. Pour information, nous sommes en bonne voie d'assurer le chauffage carboneutre de l'établissement d'ici 2030.

**29.** Il est évident que Mike a déjà été lui-même un modèle. Regardez ces jolies pommettes! (Ceux et celles d'entre vous qui se sont rendus jusqu'à la fin de cette FAQ ont pu constater que c'est ce commentaire envieux qui a été le plus populaire parmi les commentaires ou les questions de cette FAQ. De toute évidence, les membres du Groupe de rétroaction sont d'accord : Mike a de bien jolies pommettes.)